

n'y est pas non plus. Répondant à une objection de Monsieur le Maire, il affirme que tous n'ont pas reçu le mail. Il confirme que lui-même l'a reçu et qu'il s'est empressé de le transmettre à ses collègues. Il maintient, par ailleurs, qu'il eût été possible de travailler en amont sur ce vœu. Il fait part de sa difficulté à comprendre que certains élus, ici présents dans la majorité, soutiennent ce vœu avec les termes qu'il comporte.

Madame LEBLANC souhaite apporter une rectification aux propos de Madame LE GAL LA SALLE, qui indique que la Ville refuserait l'accès des associations aux écoles. Elle estime que le terme est plutôt mal choisi. La Ville essaie de rendre le service qu'elle doit rendre aux usagers de ces équipements, notamment en termes d'entretien. La plupart du temps, les écoles sont utilisées par les enfants, y sont assurés également l'accueil périscolaire et le temps de restauration, ce qui laisse peu de temps ensuite pour les associations. La Municipalité essaie de faire en sorte de répondre aux nombreuses demandes qui sont faites régulièrement mais il est important d'une part, que ces locaux soient laissés aux enfants dans l'état de propreté qu'ils peuvent attendre et d'autre part, lorsqu'il y a des travaux à faire, il est important que ces travaux puissent se réaliser hors de la présence des enfants ou d'adultes pour que la sécurité soit assurée. En conséquence, la Municipalité essaie de répartir, sur les différentes écoles, les demandes associatives de manière à ce qu'il n'y ait pas pléthore de demandes sur un site et un peu moins sur un autre. Madame LEBLANC précise que c'est une équation qui n'est pas facile à résoudre et que cela est fait en toute équité en essayant de répondre au mieux aux associations qui sont nombreuses.

Madame LE GAL LA SALLE convient que le terme « refuser » n'est peut-être pas adapté. Elle indique que cela a été compliqué au début de cette rentrée et que de ce fait, il y a moins d'associations qui dans une école – pour ne pas la citer : « *Beausoleil* » – peuvent utiliser les locaux parce qu'il a été décidé que pour une association c'était tel jour. Même si elle ne l'utilise qu'une fois par trimestre, on lui réserve ce jour pour des questions purement administratives, et c'est ce qui selon Madame LE GAL LA SALLE est un peu dommage parce que de ce fait, quelques associations ont été mises à la porte.

Madame LEBLANC répond qu'elles n'ont pas été mises à la porte. Celle qui ne peut pas, aujourd'hui, œuvrer au niveau de l'école Beausoleil – il s'agit d'une association sportive – a été déplacée à Mazaire. Il a, par conséquent, été fait en sorte de répondre aux demandes.

Madame LE GAL LA SALLE observe qu'il y a aussi les cours d'espagnol. Elle indique que l'on peut en parler mais qu'il y a peut-être moyen d'être encore plus efficace.

Madame LEBLANC répond qu'il faudra lui expliquer comment on peut accroître le nombre d'heures d'entretien, le nettoyage des locaux, les horaires de travail des agents techniques qui assurent le bon état des locaux sans augmenter l'enveloppe des services, qui représente déjà 66 % du budget de la Ville.

Madame DINTHEER complète les propos de Madame LEBLANC, ayant entendu citer l'espagnol. Elle indique que les services ont beaucoup travaillé pour essayer de trouver une solution de secours pour cette association, solution qu'ils ont trouvée et qu'ils lui ont proposée, pour apprendre il y a quelques jours que cette association s'était débrouillée toute seule du côté des collèges. Les services ont travaillé assez longtemps sans être prévenus. Un local est donc libre pour une association d'espagnol mais il n'est pas utilisé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de ce vœu.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 24 voix pour et 9 abstentions (*MM. LE DUAULT, BOUVAIS, LE GAL LA SALLE, LEVESQUE, LEPINAY, GUILLEMINEAU, CATHERINE, BERGER et VIOLAIN*).

## QUESTIONS DIVERSES

Question posée par Monsieur BOUVAIS

Question n°1

En octobre, la presse locale a informé la population des futurs équipements sportifs prévisibles sur le site de la Babinière en lien avec le projet de construction du centre de ressources, d'expertise et de performances sportives que l'on appelle le CREPS. Il est toujours désagréable pour des élus d'avoir des informations par la presse, je sais de quoi je parle – vous n'y étiez pour rien et le Département fait la même chose. Aussi, en faisant abstraction de l'impatience légitime des sportifs chapelains et des élections régionales qui pourraient impacter le projet, les élus municipaux pourraient-ils être informés de l'état d'avancement et des éventuels points de blocage du projet et, si cela ne peut pas être fait publiquement, au moins en Commission Aménagement ou Animation ? Par ailleurs, le Conseil Municipal aura-t-il un avis à produire sur ce dossier ou ce dernier est-il totalement sous la coupe de Nantes Métropole ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Ce sujet n'est pas nouveau, il est connu puisqu'il était dans la campagne électorale. Je tiens également à dire, sous le contrôle de Monsieur l'Adjoint aux sports, qu'il a été évoqué plusieurs fois en comité directeur de l'Office Municipal des Sports où je crois que vous avez un représentant. Il s'agit d'implanter le CREPS à La Chapelle-sur-Erdre sur le site de la Babinière et lorsqu'il y a eu ce projet avec cette possibilité d'implantation, nous avons évidemment rencontré l'équipe du CREPS et le Conseil Régional pour voir si nous ne pouvions pas mutualiser la création d'équipements sportifs, idée plutôt intéressante. De la part du CREPS, il y avait la volonté de faire l'équivalent de deux gymnases. Vous savez que dans les travaux qui ont été également menés par l'Office Municipal des Sports, il y avait également cette volonté.

Le CREPS a, aujourd'hui, un fonctionnement qui fait qu'il utilise ses équipements en journée, qu'ils sont libres le soir, le week-end et, cela tombe bien, les sportifs chapelains en ont plutôt besoin le soir et le week-end. D'où le travail de mutualisation qui est engagé, mais qui est engagé également sur l'ensemble des équipements sportifs de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, là aussi pour utiliser au mieux les équipements et faire en sorte que le coût de création ou le coût d'entretien soit le moins élevé pour le contribuable. Que l'on paye en effet des équipements sportifs pour la Ville de La Chapelle-sur-Erdre ou pour le CREPS, même si c'est la fiscalité régionale, ce sont globalement toujours les citoyens qui participent au financement.

Ce travail est forcément un peu plus complexe que lorsque l'on mène un projet seul. Nous sommes en lien avec l'équipe du CREPS, avec la Région. Nous avons, aujourd'hui, juste finalisé globalement les perspectives de fonctionnement. Les sportifs – vous avez évoqué leur impatience légitime – souhaitent évidemment être associés pleinement au projet, ce qui serait beaucoup plus simple si nous étions les seuls porteurs du projet.

Dans la mesure où lors du dernier comité de pilotage, l'engagement de faire le CREPS, avec le lancement du recrutement de l'architecte a été acté, nous mettrons en place un comité de pilotage plus opérationnel dans les prochaines semaines, avec des représentants de l'Office Municipal des Sports, où vous pourriez être associé sans problème, puisque vous faites partie du comité directeur, pour suivre ses travaux. Ce n'est pas sous la coupe de Nantes Métropole, il s'agit bien d'une discussion entre la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et le CREPS pour voir quels équipements seront partagés, seront mutualisés. Il y aura donc une incidence financière pour la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, qui ne sera pas du tout du même niveau que la création de deux gymnases, bien entendu.

Je le dis aussi, Nantes Métropole participe à cet équipement dans le cadre du projet État Région par une participation financière de 5,5 millions d'euros et par également la mise à disposition du terrain mais cela se situe dans le cadre du contrat de projet et non dans le cadre de la négociation entre la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et le CREPS pour examiner comment les locaux seront partagés. La participation de la Ville sera évaluée par rapport aux demandes qui ont été faites par l'OMS. Ce dernier a, en effet, fait des demandes spécifiques sur certains aménagements autour des salles, sur des vestiaires, pour des éléments qui n'étaient pas pris en compte par le programme initial. Par conséquent, la participation financière de la Ville sera basée sur ces éléments qui ne sont qu'une partie des éléments de la participation finale de la Ville. En effet, dans le même temps, il y aura peut-être des équipements mutualisés utilisés par le CREPS et qui appartiennent à la Ville de La Chapelle-sur-Erdre. Chacun paiera sa part dans tout cela. C'est le sens du travail qui est mené actuellement.

Je ne comprends pas votre phrase concernant les élections régionales. Je ne vois pas pourquoi elles pourraient impacter ce projet. Vous avez, peut-être, des informations que moi-même je n'ai pas, mais si l'on construit un nouveau CREPS, ce n'est pas pour se faire plaisir. Leurs locaux actuels sont les anciens locaux de l'hôpital Broussais qui ne sont plus du tout adaptés pédagogiquement au fonctionnement d'un CREPS et qui surtout entraînent des charges de fonctionnement très importantes pour le CREPS, notamment en matière de chauffage. Si l'on continue dans cette logique il y aurait beaucoup de travaux d'investissement à faire qui ne seraient pas faciles parce qu'il s'agit d'un établissement qui a un certain classement et cela pèserait très lourdement sur les charges du CREPS.

Le recrutement de l'architecte doit donc être fait en début d'année prochaine et un groupe de pilotage plus opérationnel sera alors mis en place.

*Question posée par Madame LE GAL LA SALLE*

#### Question n°2

Le rythme des travaux actuellement en cours à La Chapelle-sur-Erdre, dans un espace géographique restreint parce que c'est le centre-ville, impose des nuisances récurrentes pour la circulation avec parfois des situations de blocage total de la circulation, comme c'était par exemple le cas les 9 et 10 novembre derniers à cause d'une circulation alternée en sortie du rond-point entre les rues Le Guyader, des Noieries et de la Roussière. Mentionnons que ces travaux n'étaient pas signalés sur l'onglet voirie du site de La Chapelle-sur-Erdre qui est déjà lui-même bien saturé et que c'est l'ensemble des usagers qui est impacté puisque les bus étaient eux-mêmes bloqués et les vélos se faufilaient dans des conditions extrêmement dangereuses.

Notre question se pose à deux niveaux. Serait-il possible de modifier le site de la mairie pour que ces informations apparaissent de façon claire et immédiate dès l'arrivée sur le site, plutôt qu'une galerie complète de photos idylliques de notre commune ? Peut-on même imaginer un système d'alerte via des mails ou des téléphones portables de citoyens qui se seraient abonnés à ce service ? Ne peut-on pas également développer un peu plus le tableau succinct présent dans le journal municipal ?

Par ailleurs, les Chapelains ont pris acte de votre volonté de densifier le centre-ville. Toutefois l'impossibilité d'absorber les nuisances causées par les travaux montre que la circulation dans le centre-ville est mal maîtrisée et nous souhaitons réactiver avec vous un groupe de réflexion sur un nouveau plan de circulation. Cela sera-t-il possible et quand ?

Réponse de Monsieur LEFORT :

Pour vous expliquer un peu le cheminement des arrêtés temporaires de travaux sur l'espace public, ils sont envoyés par le service voirie de Nantes Métropole par e-mail à la Ville de La Chapelle-sur-Erdre. Ces arrêtés sont ensuite renvoyés après signature au pôle puis ils sont mis sur le site de la Ville par le service communication, presque tous manifestement. Celui qui était donné pour exemple, relatif à la rue Le Guyader, concernait des travaux d'adduction d'eau potable pour le bâtiment collectif du chemin des Ecureuils. La circulation n'était alternée qu'à partir de 9h pour ne pas gêner les déplacements vers les écoles entre autres. Tout arrêté doit être affiché sur les lieux des travaux au moins 24 heures à l'avance et il doit être indiqué dans l'arrêté, que la signalisation temporaire liée aux restrictions de stationnement doit être mise en place au moins 24 heures avant le début des travaux. La copie des arrêtés est communiquée à la fois à la TAN, au service de réputation, au SDIS et à la gendarmerie. Sur le site Internet, une page est consacrée aux travaux. Il est possible de la mettre en première page pour qu'elle soit plus rapidement accessible aux cliqueurs voirie.

Une réflexion sur la circulation est en cours dans le cadre de la Ville apaisée au sein des groupes d'animation de quartier. Par ailleurs, des pistes avaient été proposées uniquement dans le cadre de l'étude centre-ville 2010 et en lien avec des propositions d'organisation envisagée.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre du GAQ Centre, il sera proposé que sur la question de la Ville apaisée le secteur qui démarre autour des Noieries et qui va jusque dans le Centre soit examiné. Cela fait partie du périmètre évoqué par Madame LE GAL LA SALLE.

*Questions posées par Monsieur BOUVAIS*